

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX PROFESSEUR.E.S D'ANALYSE ET D'ECRITURE DU MOUVEMENT – CINETOGRAPHIE LABAN AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

1- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 1^{er} septembre 2021:

- 2 postes de professeur.e.s d'analyse et d'écriture du mouvement – cinétographie Laban de 7 heures hebdomadaires chacun, en discipline principale (58,33%).
cf. en annexe les parcours d'étude de CINETOGRAPHIE LABAN premier et deuxième cycle.

2- Conditions de rémunération des postes à pourvoir :

- Traitement de base calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeur.e.s du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) (20 305 € bruts annuels) auquel il convient d'ajouter l'indemnité de résidence, et le cas échéant, le supplément familial de traitement.

3- Conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature les personnes titulaires de titres ou diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées, justifiant d'activités artistiques, et ayant de l'expérience dans la discipline : enseignement de la cinétographie Laban, écriture de partition et transmission à partir de partition, depuis au moins trois années.

4- Missions et activités principales du poste à pourvoir :

Délivrer un enseignement de niveau supérieur en cinétographie Laban en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

Il s'agira notamment d'assurer le suivi pédagogique des élèves, d'assurer une veille de la discipline, du champ artistique concerné et de ses évolutions, de participer à la bonne marche des cursus d'études, de contribuer à l'évaluation et à l'orientation des élèves, de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'établissement.

- Liaison hiérarchique : le directeur du conservatoire et par délégation, le directeur des études chorégraphiques.

- Liaison fonctionnelle : le directeur des études chorégraphiques, les autres enseignant.e.s et l'équipe administrative de la direction des études chorégraphiques, le directeur des études musicales et de la recherche, les chefs des autres départements, les autres enseignant.e.s du CNSMDP et l'ensemble des services du Conservatoire (administration, régie des salles, régie d'orchestre ...)

5- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis pour les postes à pourvoir :

Connaissances :

Méthodes et techniques pédagogiques avérées respectant le projet de l'établissement et la charte déontologique relative aux pratiques pédagogiques des enseignants ;

Excellente culture générale de la discipline enseignée et culture générale des autres disciplines chorégraphiques, intérêt marqué pour un champ large d'esthétiques chorégraphiques ;

Maitrise de l'anglais, notamment dans le secteur professionnel

Maitrise des outils informatiques

Savoir-faire :

Concevoir, proposer et mettre en œuvre une technique d'enseignement dans la discipline, adaptée aux exigences relatives à chaque niveau enseigné et intégrant une progression pédagogique cohérente ;

Concevoir les programmes et contenus du 1^e et 2^{ème} cycle et coordonner les interventions des différents spécialistes extérieurs, invités ;
Capacités à travailler avec des enseignants d'autres disciplines ;
Contribution au rayonnement de la discipline et inscription dans une dynamique de recherche, sous la forme de publications et de rencontres au niveau national et international.
Curiosité et veille sur les évolutions du paysage artistique des arts vivants.

Savoir-être /Compétences comportementales :

Sens de l'innovation/ créativité ;
Appétence pour la transmission ;
Capacités de communication ;
Capacités d'adaptation ;
Sens de l'organisation et du travail en équipe ;
Sens des responsabilités ;
Intérêt pour les techniques de corps ou pratiques somatiques ;
Intérêt pour les enjeux de la représentation visuelle et la documentation,
Sens du service public.

6- Modalités de candidatures :

Les candidatures : lettre de candidature et curriculum vitae dactylographiés sur deux pages maximum chacun, doivent être adressées par courriel (de préférence sous format PDF), au plus tard le 17 janvier 2021 , avant minuit, à l'adresse suivante : recrutementprofesseur@cnsmdp.fr

ou à défaut, par courrier postal, au plus tard le 17 janvier 2021, cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Direction du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris,
Service des ressources humaines et du dialogue social,
Bureau des personnels enseignants,
209 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS

7- Une présélection des dossiers :

Un jury constitué d'expert.e.s du ministère de la culture, du Conservatoire et de personnalités extérieures qualifiées, est chargé de présélectionner les dossiers des candidat.e.s qui seront admis.e.s pour l'épreuve orale d'admission. Chaque candidat.e recevra une réponse écrite à sa candidature et les candidat.e.s retenu.e.s par le jury seront convoqué.e.s à l'épreuve d'admission.

8- L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission se déroule devant le jury en deux étapes :

1 – une épreuve pédagogique : Chaque candidat devra délivrer un cours de Cinétopographie Laban de quarante-cinq minutes maximum à des élèves, dont le nombre peut varier de 4 à 10, de niveau de 2e année du 1er cycle.

Seront mis à la disposition des candidats : un studio d'environ 150 m², équipé de miroirs, d'un tableau (paper board), d'un grand écran tactile et d'un tapis de danse.

Ne seront pas mis à la disposition des candidats et devront être fournis par eux-mêmes: stylos, supports pédagogiques (partition ou autre)

2 – un entretien de 30 minutes maximum, avec le jury

9- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.e.s ou des agent.e.s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://www.allodiscrim.fr/>